



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

Délibération affichée

Le 12 4 NOV. 2023

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 07

Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 65/2023

Domaine d'intervention : 3.2/ Aliénations.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi seize du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 09 novembre 2023

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; M. REJON Philippe ; - Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Adjoint (procuration donnée à Madame OTTO Julie) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint (procuration donnée à Monsieur GENDREY Roland) ; - Mme LACROIX Jenia 9^{ème} adjoint (procuration donnée à Monsieur ATALLAH André Maire) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme GUILLAUME Myriam) ; Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION DÉCIDANT DE REGULARISER LA VENTE DU TERRAIN CADASTRE AD
326 LIEU DIT CITE FRANTZ FANON À DESMARAIS À
MADAME DESFONTAINES FRANCOISE CHARLISE**

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 19 juin 1979, il a été décidé de la réalisation d'une troisième tranche de lotissement très sociaux comportant 60 parcelles de terrains aménagés comprenant les zones publiques (voirie, réseaux) et des lots privatifs raccordés aux divers réseaux au lieu-dit cité Frantz Fanon sis Desmarais à Basse -Terre.

Ainsi la parcelle cadastrée AD 326 comprenant un terrain d'une superficie de 127 m² et d'une superstructure en R+1 a été attribuée à Madame DESFONTAINES Françoise Charlise. (Parcelle 120, lot n°20).

Ce bien a été vendu au prix de 43 991,76 francs (6706.50 euros), soit des annuités de 2932,78 francs (447.09 euros) et des mensualités de 244,39 frs (37.26 euros) sur 15 années. Madame DESFONTAINES a réglé la totalité de cette somme, (cf attestation du trésor en date 22 février 2017).

Cependant le titre de propriété ne lui a pas été remis et la publication de l'acte aux hypothèques n'a pas été effectuée. Il convient de procéder à la régularisation de cette vente par la rédaction d'un nouvel acte de vente afin de le faire publier.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la Délibération en date du 19 juin 1979
VU l'acte de vente en la forme administrative en date du 26 mai 1986
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus
CONSIDERANT la nécessité de régulariser cette vente ;
CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 24 NOV. 2023

ID : 971-219711058-20231116-652023-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023 - DELIB N° 65/2023 - REF : 3.2/ ALIENATIONS
« DÉLIBÉRATION DÉCIDANT DE REGULARISER LA VENTE DU TERRAIN CADASTRE AD 326 LIEU DIT CITE FRANTZ FANON A DESMARAIS A
MADAME DESFONTAINES FRANCOISE CHARLISE. »

ARTICLE 1 : DE REGULARISER la vente de la parcelle AD 326 d'une superficie de 127 m² constituée d'une superstructure en R1 à Madame DESFONTAINES Françoise Charlise (parcelle numéro 120, lot n°20) ;

ARTICLE 2 : DE DONNER tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « télérécourse citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr »

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

Fait à Basse-Terre, le

21 NOV. 2023

La transmission en Préfecture le

22 NOV. 2023

L'affichage et/ou la publication le

24 NOV. 2023

Et/ou la notification le

Le Maire
Pour le Maire Empêché
ATALLAH
B. GUILLAUME
1er Adjoint

Le Maire
Pour le Maire Empêché
ATALLAH
B. GUILLAUME
1er Adjoint